



ENGAGEMENT DÉONTOLOGIQUE

BILAN DE COMPÉTENCES

L'Eauxygène s'engage à respecter respectes les dispositions légales et réglementaires applicables aux bilans de compétences, par l'application de la loi des articles R.6313-4 à R.6313-8 du Code du travail.

CHARTRE

Le Métier Praticien en bilans de compétences

Sylvie Colin consultante en bilan de compétences pour L'Eauxygène s'engage à tout mettre en œuvre pour accompagner les bénéficiaires dans leur repositionnement professionnel, en respectant les 3 phases du bilan de compétences.

L'Eauxygène s'engage à réaliser le bilan de compétences dans le respect des trois phases prévues à l'article R.6313-4 du Code du travail : une phase préliminaire, une phase d'investigation et une phase de conclusions.

Elle s'engage à travailler avec une méthode, des outils, une formation, une connaissance du marché de l'emploi et des acteurs du marché économique, un réseau professionnel pour les investigations métiers.

Tous les outils utilisés sont en lien avec un accompagnement à visée professionnelle, de qualité et de bienveillance.

Nos Valeurs

Le respect de la personne accompagnée dans sa dignité et son authenticité

Une démarche éthique, respectueuse des lois, des droits et des devoirs

La recherche du potentiel de fonctionnement optimal pour chaque individu

L'engagement concernant le respect de consentement, de confidentialité et de neutralité.

La garantie qualité et le respect de nos engagements

Démarche

Sylvie Colin consultante en bilan de compétences pour L'Eauxygène propose des rendez-vous en face à face en visio-conférence et pratique l'accompagnement professionnel, avec une Conscience Bienveillante et Humaniste de l'Accompagnement.

Confidentialité, conservation et destruction des documents

Tout bilan effectué à la demande de l'employeur requiert le consentement du salarié.

L'Eauxygène – Sylvie COLIN

250 chemin Can Xolina 66480 Maureillas Las Illas

SIRET 81013333000029 - APE 8559B – Entreprise individuelle

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n°76660252666 du préfet de région Occitanie



ENGAGEMENT DÉONTOLOGIQUE

BILAN DE COMPÉTENCES

Les résultats détaillés et le document de synthèse sont la propriété exclusive du bénéficiaire. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers sans son accord, conformément à l'article L.6313-4 du Code du travail.

Les documents élaborés spécifiquement pour la réalisation du bilan de compétences sont détruits au terme de l'action, conformément à l'article R.6313-7 du Code du travail.

Par exception, le document de synthèse, dans les conditions prévues par l'article L.6313-4 du Code du travail, ainsi que les documents dont la conservation est nécessaire au suivi de la situation du bénéficiaire peuvent être conservés pendant une durée maximale de trois ans. Lorsque cela est requis, cette conservation est réalisée avec l'accord écrit du bénéficiaire.

Les pièces administratives et justificatives nécessaires au respect des obligations légales, réglementaires, comptables ou liées au financement de la prestation sont conservées séparément selon les durées réglementaires qui leur sont applicables. Elles ne comprennent pas les contenus personnels et confidentiels élaborés dans le cadre de l'investigation, sauf obligation réglementaire spécifique.

Confidentialité

Sylvie Colin consultante en bilan de compétences pour L'Eauxygène est astreinte au secret professionnel pour tout le contenu des entretiens réalisés avec le bénéficiaire. Le bilan, bien qu'en distanciel, est effectué dans une salle assurant la confidentialité. Le document de synthèse est remis exclusivement au bénéficiaire du bilan de compétences.

Neutralité

Sylvie Colin consultante en bilan de compétences pour L'Eauxygène s'appuie sur des éléments mesurables. Sa posture de neutralité permet d'éviter les biais d'évaluation subjective, souvent à l'origine autosatisfaction ou d'autodépréciation.

Ethique et posture de Sylvie Colin consultante en bilan de compétences pour L'Eauxygène

1 – L'accompagnement rend le bénéficiaire acteur de sa formation :

- Sylvie Colin consultante en bilan de compétences pour L'Eauxygène ne propose pas et n'induit pas les solutions, il propose une démarche en vue d'aller vers l'objectif du bénéficiaire. L'objectif du bénéficiaire appartient au bénéficiaire. Chaque bénéficiaire, se fixera, en fonction de sa propre identité, de ses propres valeurs, de ses propres critères de valeur, de ses propres capacités, un objectif et des sous-objectifs qu'il pourra réaliser en adaptant ses comportements.
- Il appartient à la consultante d'aider le bénéficiaire à définir ses propres objectifs. En cela, ce sont les ressources du bénéficiaire et l'écologie de son objectif qui lui permettront de l'atteindre. Sylvie Colin consultante en bilan de compétences pour L'Eauxygène fixe des objectifs réalisables par le bénéficiaire et n'induit pas ses propres souhaits.



ENGAGEMENT DÉONTOLOGIQUE

BILAN DE COMPÉTENCES

- Le travail d'accompagnement permet au bénéficiaire de réaliser ses objectifs en prenant conscience de ses ressources et de ses propres freins.
- Les limites du travail d'accompagnement sont définies par la non-disponibilité, la non-adhérence au travail, l'émergence de conflits internes ou de résistance chez le bénéficiaire, pour qui ce travail nécessite un autre type d'accompagnement, ou pour qui ce travail n'est pas réalisable dans le contexte présent.

2 – Les objectifs de l'accompagnant sont limités au domaine professionnel :

- L'accompagnant identifie les ressources et potentiels du bénéficiaire à développer en vue de réaliser son projet professionnel, mais ne prend pas en charge le traitement ou le soin psychologique des bénéficiaires.
- S'il le juge nécessaire, Sylvie Colin consultante en bilan de compétences pour L'Eauxygène peut préconiser un accompagnement mieux adapté avec un intervenant extérieur au réseau durant le bilan de compétences.